



Renseignement pour voiture gagée

Par **verbois_old**, le **14/09/2007** à **20:43**

mon ex concubin m a cédé a titre gratuit la voiture que nous utilisions mais en voulant changer la carte grise a mon nom j ai appris qu elle etait gagée pour une somme consequente(je connais l organisme de credit).

je suis aussi dans mon tort car j avais dépassé la durée legale des quinze jours

j ai donc la carte grise barrée le certificat de cession. cette voiture je lui ai prêté et quand je l ai reprise sans son accord il m a dit qu il porterait plainte.peut il le faire et quelles demarches a faire

merci d avance pour votre reponse